
Consultation publique
Projet de réaffectation du bâtiment du 1420 boul. Mont-Royal

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU GROUPE IMMOBILIER CATANIA ET ASSOCIÉS INC. (LE PROMOTEUR) ET, L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Date : 10 février 2009

Heure : 15 h 30

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe 14^e étage

Étaient présents :

Du promoteur :

M. Paolo Catania, président du conseil et chef de la direction, Groupe immobilier F. Catania et associés.

M^{me} Guylaine Déziel, urbaniste sénior, Directrice planification, Groupe Gauhtier, Biancamano, Bolduc.

De l'Université de Montréal :

Dr Guy Breton, vice-recteur exécutif

M. Philippe Beauregard, vice-recteur adjoint-communication

M^{me} Sophie Langlois, directrice des relations média

M^{me} Ann-Isabelle Cojocar, adjointe du vice-recteur exécutif

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M^{me} Jocelyne Beaudet, présidente de la commission

M. Arlindo Vieira, commissaire

M^{me} Élise Naud, analyste et secrétaire de commission

M. Richard Brunelle, conseiller à la commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

La présidente de la commission, madame Jocelyne Beaudet, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué. La présidente de la commission présente son équipe : M. Arlindo Vieira, commissaire, M. Richard Brunelle, conseiller, M. Peter Jacobs, conseiller (absent) et M^{me} Élise Naud, analyste et secrétaire de commission.

2. La préparation de l'audience publique

Les séances publiques d'information

La présidente présente l'objectif de la consultation qui est de présenter le projet et son contexte réglementaire dans un environnement impartial et de répondre aux questions du public et de la commission dans un climat serein et de courtoisie. La commission peut faire toutes recommandations.

Les séances publiques d'information débuteront le 16 février en soirée et possiblement se poursuivront les 17 et 18 février. La présidente demande au représentant de l'Université de Montréal d'être présent les 16 et 17.

La première soirée d'information débutera avec la présentation du promoteur et celle de l'Université de Montréal qui devrait porter sur les raisons de la vente du bâtiment. Elles seront suivies par celle de la Ville de Montréal sur le contexte réglementaire.

La présidente de la commission invite les intervenants de l'Université de Montréal à se préparer à des questions portant sur divers thèmes qui pourraient être abordés lors de l'audience tels que le changement d'usage et les raisons de la vente du bâtiment. Elle a également invité les représentants du promoteur à se préparer sur divers sujets tels que : la possibilité d'un accès public à la chapelle, les stationnements extérieurs, les toits verts, les tours d'eau et le projet de commémoration de la congrégation.

Visite du site

Une visite du site est prévue le jeudi 12 février 2009 à 15h30, afin de mieux visualiser les enjeux relatifs à la réaffectation du bâtiment. L'itinéraire de la visite a été préparé par la commission et vise à couvrir les éléments suivants : la chapelle, les parties occupées actuellement par l'université, les trois entrées principales, les corridors, les belvédères, les coursives, les garages, les cours intérieures, l'arrière du bâtiment, l'emplacement des tours d'eau et la parcelle de terrain qui donnera accès au futur tronçon du chemin de ceinture du mont Royal. Un représentant de la Ville de Montréal a signifié son intérêt à participer à la visite. Un vidéo de la visite sera fait; la version originale, non éditée, sera disponible pour consultation au bureau de l'OCPM.

3. Le dossier de documentation

M^{me} Beaudet a demandé aux représentants de l'Université de Montréal de déposer l'étude patrimoniale de Beaupré et Michaud (2005) et aux représentants du promoteur de déposer le plan d'aménagement initial de 1925, deux documents mentionnés dans le document de présentation du projet du promoteur. Les documents demandés par la commission et les dernières modifications au projet du promoteur, à déposer lors de la 1^{re} partie de l'audience, seront déposés sur le site Web de l'OCPM.